

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DU 1113-1° Ancien hôpital Saint-Vincent de Paul (14^{ème}) - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation en vue de l'aménagement du site.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver les objectifs poursuivis et des modalités de la concertation en vue de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, 14^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les objectifs poursuivis par la Ville de Paris dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul, 14^{ème} arrondissement, tels que définis à l'annexe 1, sont approuvés.

Article 2 : Les modalités de la concertation relatives au projet d'aménagement du site telles qu'elles sont définies à l'annexe 2 de la présente délibération, sont approuvées.